

# RELATION DE TRAVAIL ET CONTRATS DE MOINS D'UN MOIS : QUELLE PLACE DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE ?

Résultats à partir du Fichier national des  
allocataires

Septembre 2018

Unédic

# SOMMAIRE

- **Contexte**
- **Objectifs**
- **Méthodes**
- **Quels critères pour définir une relation de travail suivie?**
- **Une relation de travail suivie**
  - Quelle population ?
  - Quel poids dans chaque secteur d'activité ?

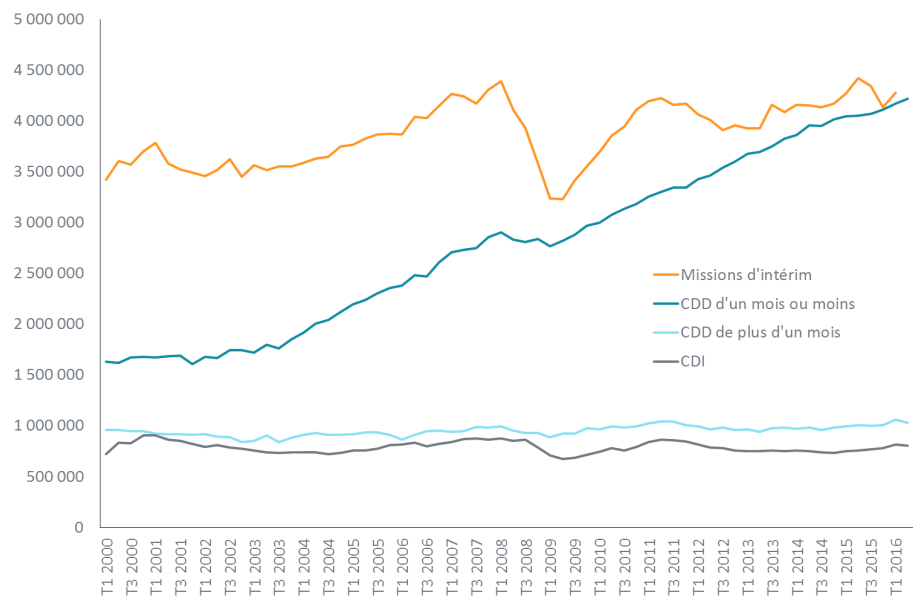
# CONTEXTE : FORTE AUGMENTATION DES CDD COURTS DANS LES EMBAUCHES DEPUIS 15 ANS

... mais les parts des différentes formes d'emploi dans l'emploi total sont stables :

76 % en CDI, 9 % CDD, 2 % intérim (Insee)

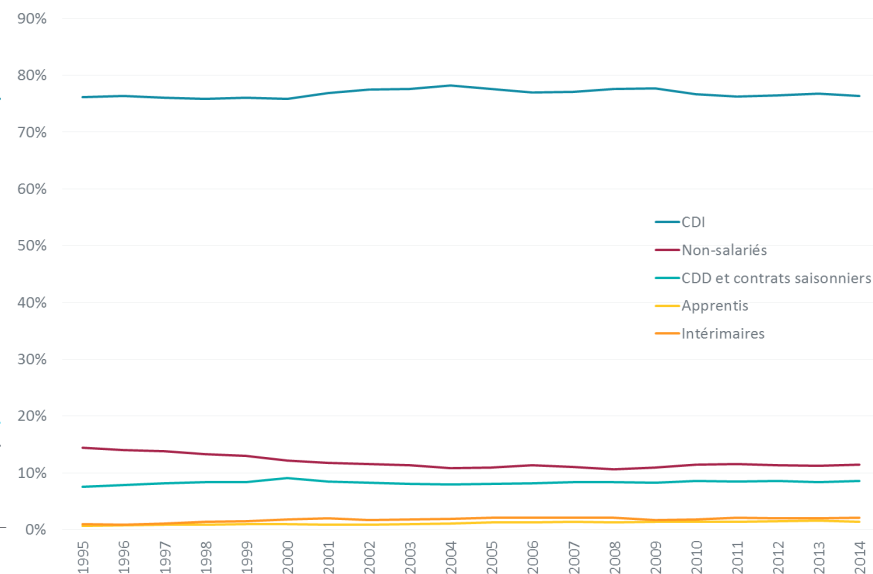
## Les différents types d'emplois dans les embauches

Nombre de contrats par trimestre



## Les différentes formes d'emploi dans l'emploi total

Part dans l'emploi total, en %

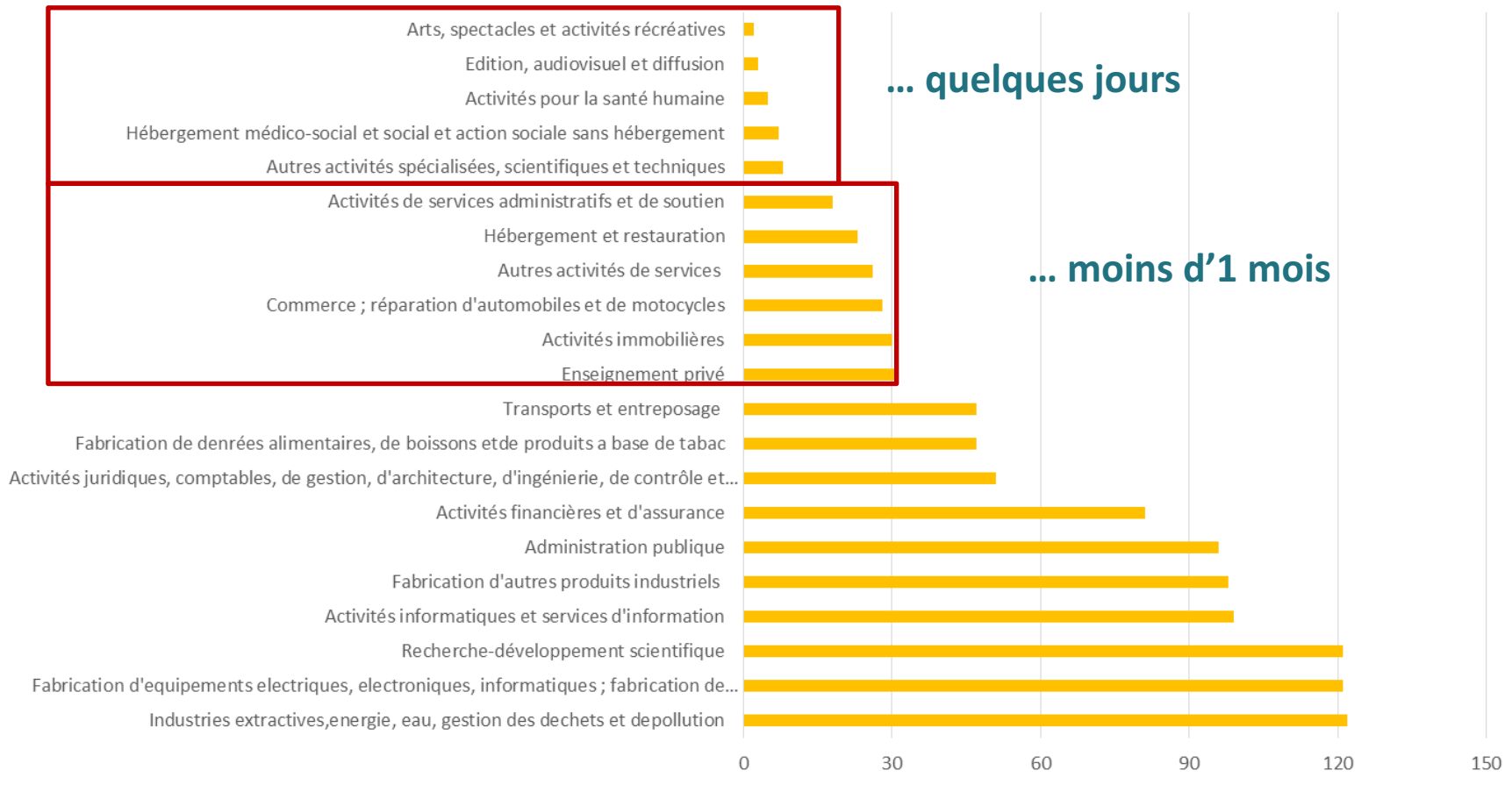


Sources : CDI et CDD : DPAE, Acoess-Urssaf; missions d'interim : DARES

L'analyse des embauches permet d'appréhender la diversité des pratiques et des besoins des employeurs selon le secteur d'activité, et leur évolution. Cependant, elle ne rend pas compte du volume de travail réalisé dans le cadre de contrats courts.

## CONTEXTE : DES DURÉES DE CDD DIFFÉRENTES SELON LES SECTEURS

Durée médiane des CDD échus en 2012 (jours)  
pour les secteurs dont la médiane est inférieure à 4 mois



Source : DARES, EMMO, DMMO (hors intérim)

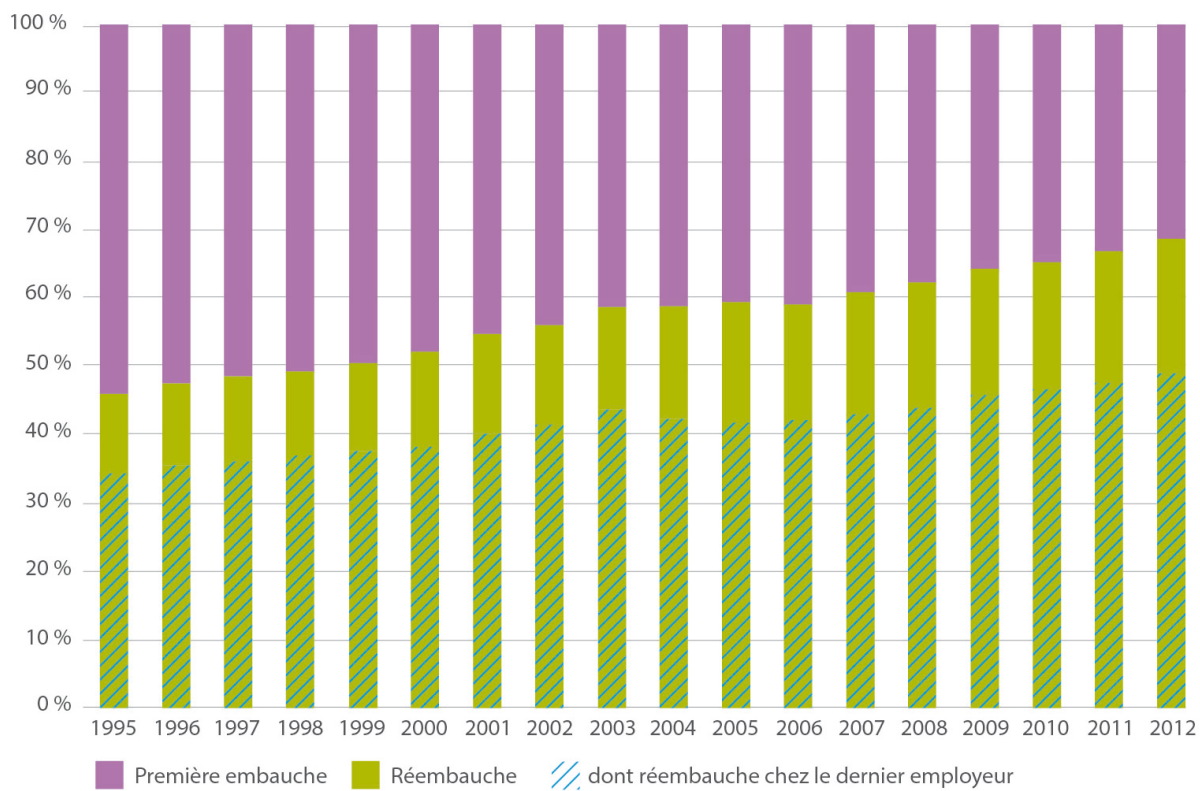
## CONTEXTE : LE POIDS CROISSANT DE LA RÉEMBAUCHE

EN 2012 : 69% DES CDD (MAIS 84% DES CDD D'UN MOIS OU MOINS) SONT DES RÉEMBAUCHES PAR UN ANCIEN EMPLOYEUR

### ► La moitié des réembauches se concentre sur 3 % des personnes embauchées

Part de la réembauche dans l'embauche totale

En %



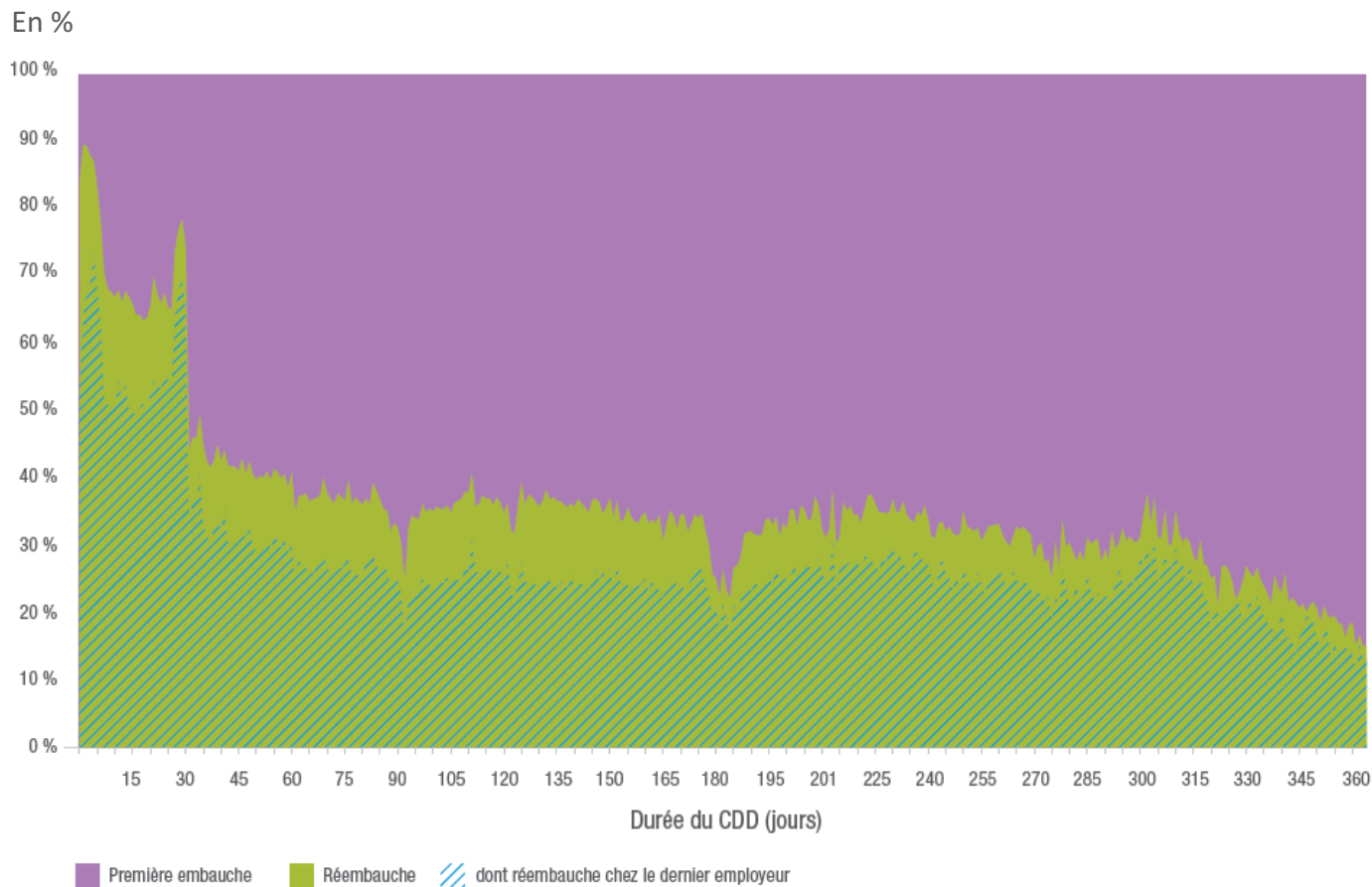
**Champ :** France entière – Ensemble des embauches hors intérim.

**Source :** Fichier National des Allocataires (Unédic/ Pôle emploi), échantillon au 10<sup>ème</sup>.

## CONTEXTE : LE POIDS CROISSANT DE LA RÉEMBAUCHE

PLUS DE QUATRE EMBAUCHES SUR CINQ EN CDD D'UN MOIS OU MOINS SE FONT CHEZ UN ANCIEN EMPLOYEUR

Part de la réembauche dans l'embauche en CDD selon la durée du contrat, en moyenne sur la période 1995-2012



**Champ :** France entière – Ensemble des embauches en CDD

**Source :** Fichier National des Allocataires (Unédic/ Pôle emploi), échantillon au 10<sup>ème</sup>.

- ▶ Certaines études qualitatives, reposant sur des entretiens auprès d'employeurs et d'employés, mettent en évidence le fait qu'une relation durable entre un employeur et un salarié peut prendre la forme d'une succession de contrats de courte durée :
  - Dans certains secteurs, certains employeurs s'entendent implicitement avec leurs salariés sur la possibilité d'embauches successives avec parfois **des engagements d'exclusivité** (Guégnard et Mériot, Cepremap, 2009)
  - Les employeurs des secteurs ayant recours aux contrats courts expriment un besoin de **stabilité de leur main d'œuvre** sur le long terme et proposent cependant à leurs employés **des contrats courts et peu rémunérés** ; « des questions posées sur leurs problématiques de recrutement, il ressort un besoin de construire des formes de fidélisation, de créer de la confiance avec leurs salariés ». (Kornig et Recotillet, LEST, 2016)

► Nos travaux visent à:

- Définir et caractériser les **relations de travail qui lient un employé et un employeur**, notamment lorsque celles-ci sont **constituées de périodes discontinues d'emploi**.
- Définir et caractériser des **relations de travail suivies constituées par plusieurs embauches en contrats de courte durée chez le même employeur**.
- Décrire les caractéristiques de ces relations d'emploi, notamment au regard de leur **poids dans le volume total de travail, dans les secteurs d'activité**



- ▶ **Le Fichier national des allocataires (FNA) est une base historique de données partagée par l'Unédic et Pôle emploi. Il est alimenté chaque mois par Pôle emploi (attestations employeur, données issues de l'actualisation et de l'indemnisation).**
  
- ▶ **En terme d'emploi, le FNA permet d'avoir des informations sur :**
  - Le salarié : sexe, date de naissance...
  - L'employeur : secteur, raison sociale ...
  - Et des informations particulièrement fines sur les contrats de travail collectées au moment de l'inscription à Pôle emploi : date de début, date de fin, motif de fin de contrat, nombre d'heures, type de contrat ...
  
- ▶ **Ces trois types d'information nous permettent d'identifier les modalités de relations de travail et de les analyser à la fois en fonction des caractéristiques du salarié et de l'employeur.**

Par rapport à la source DPAE\*, en 2013, le FNA contient 61 % des embauches effectives en CDD de moins d'un mois, hors intermittents du spectacle. Le FNA couvre donc la majorité de ces embauches effectives.

Les contrats de travail absents du FNA sont majoritairement :

- Les périodes d'activité de très courte durée, en cours pour lesquelles l'attestation employeur n'est pas transmise
- Les contrats réalisés en complément soit d'une activité salariée soit d'études qui ne donnent pas lieu à inscription à Pôle emploi

L'étude ci-dessous est produite à partir de 5,5 millions de contrats de moins d'un mois en 2013 dans le champ d'application de l'assurance chômage (hors public non adhérent et établissements en convention de gestion). Cela représente environ 60 % des contrats de moins d'un mois.

\* Déclaration préalable à l'embauche

- ▶ L'étude porte sur les contrats de 2013, pour lesquels une attestation employeur a été éditée pour des allocataires de l'Assurance chômage.
- ▶ Aucune restriction n'est faite sur la période d'observation des contrats de travail.
- ▶ Non inclus dans l'analyse :
  - L'emploi des salariés relevant des annexes 8 et 10.
  - Les relations de travail dans le cadre de missions d'intérim car l'entreprise utilisatrice n'est pas connue.

## MÉTHODES : DIFFÉRENTES RELATIONS DE TRAVAIL

- ▶ Lorsque le salarié a eu une seule période d'emploi avec un employeur, on parle de **relation de travail continue**, qu'elle soit composée d'un contrat ou de plusieurs contrats consécutifs.

par exemple :



ou



- ▶ Lorsque le salarié a eu au minimum 2 périodes de travail avec un employeur, on parle de **relation de travail répétée**.

par exemple :



- Dans le cadre d'une relation de travail répétée, lorsque le salarié a eu une succession de périodes de travail avec un employeur, on parle de **relation de travail suivie**.

par exemple :



L'étude qui suit cherchera à préciser la notion de relation de travail suivie et à en décrire les caractéristiques.

# COMMENT DÉFINIR UNE RELATION DE TRAVAIL SUIVIE ?

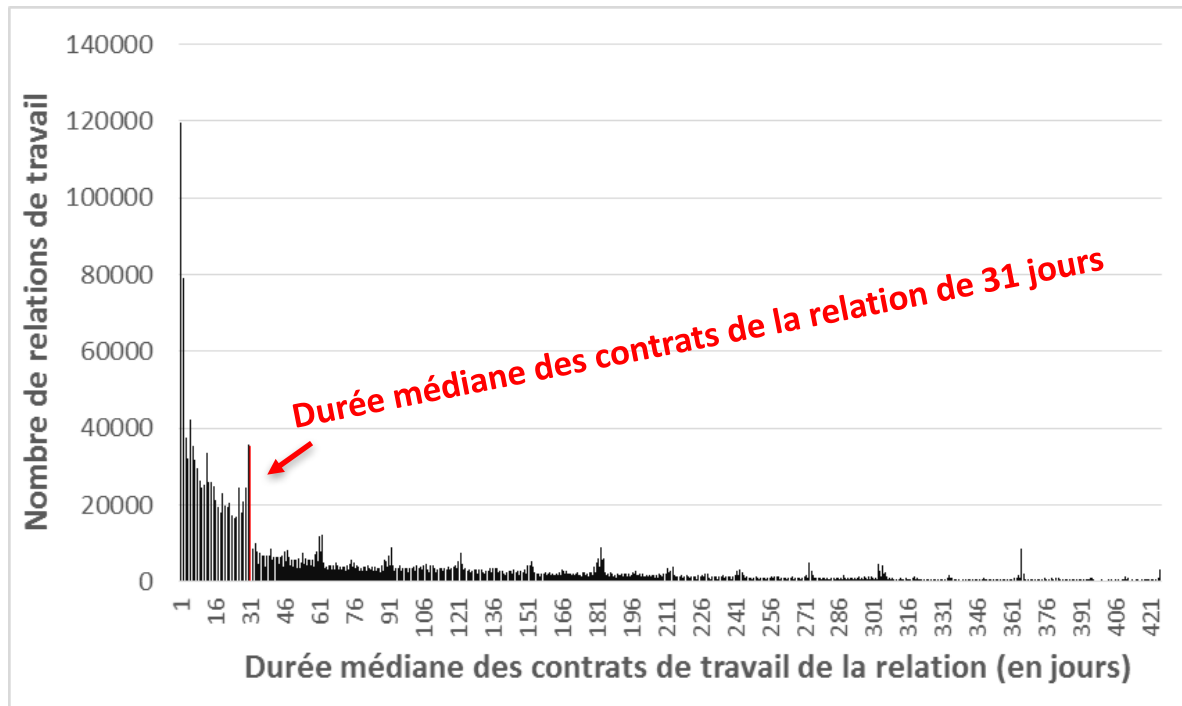
## QUELS CRITÈRES POUR DÉFINIR UNE RELATION DE TRAVAIL « SUIVIE » ?

- ▶ On cherche à identifier les situations où la relation de travail correspond à un lien fréquent et durable entre le salarié et l'employeur.
  
- ▶ Différents éléments peuvent aider à définir une relation de travail dite « suivie ».
  - des contrats de courte durée ?
  - une succession de périodes de travail ?
  - une durée globale de la relation longue ?

# QUELS CRITÈRES POUR DÉFINIR UNE RELATION DE TRAVAIL « SUIVIE » ?

## À PARTIR DE LA DURÉE DES CONTRATS

Distribution des durées médianes des contrats pour les relations de travail répétées



Un peu moins de la moitié des relations de travail répétées sont constituées en majorité de contrats de moins d'un mois.

**1<sup>er</sup> critère :**  
**durée médiane des contrats de travail inférieure ou égale à 31 jours**

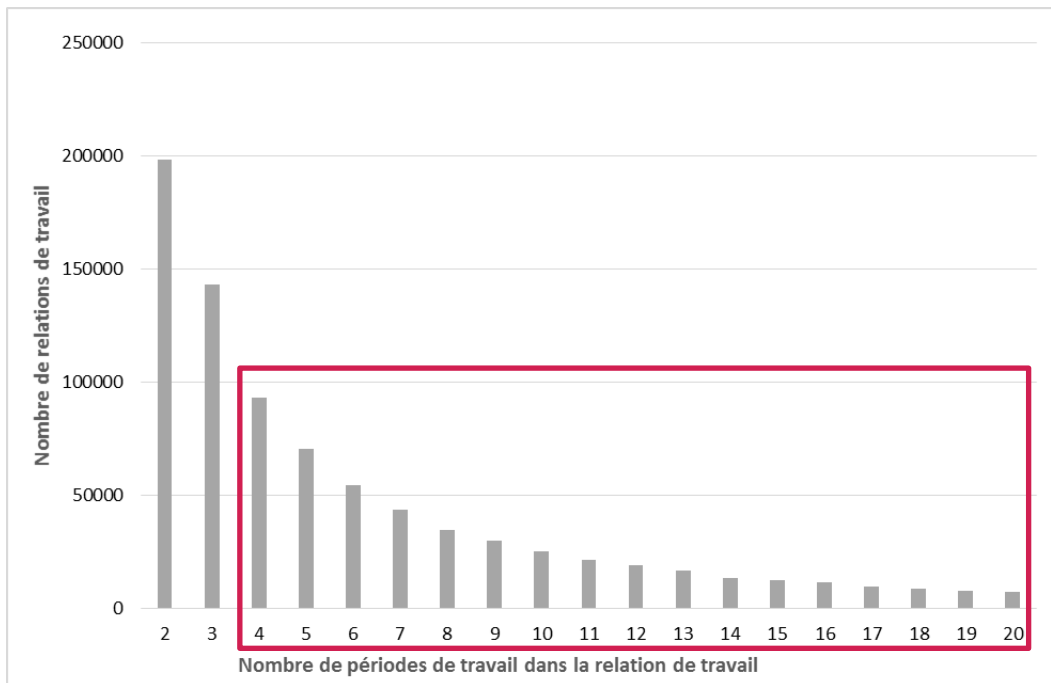
Champ : France entière, relations de travail répétées avec au moins un contrat en 2013 hors A8/A10 ou CSP, à l'exclusion des relations avec des ETT  
Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : Pour environ 120 000 relations de travail répétées, les contrats constituant cette relation de travail ont une durée médiane d'un jour.

# QUELS CRITÈRES POUR DÉFINIR UNE RELATION DE TRAVAIL « SUIVIE » ?

## PAR LE NOMBRE DE PÉRIODES DE TRAVAIL

Distribution du nombre de périodes de travail pour les relations de travail avec une durée médiane de contrat inférieure ou égale à 31 jours



**2<sup>ème</sup> critère :**

**Nombre de périodes de travail supérieur ou égal à 4.**

Champ : France entière, relations de travail répétées avec au moins un contrat en 2013 hors A8/A10 ou CSP, à l'exclusion des relations avec des ETT

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : 200 000 relations de travail répétées avec une durée médiane de moins d'un mois sont constituées de 2 périodes de travail.



## QUELS CRITÈRES POUR DÉFINIR UNE RELATION DE TRAVAIL « SUIVIE » ?

### A PARTIR DE LA DURÉE DE LA RELATION DE TRAVAIL

Durée de la relation de travail pour les relations de travail constituées de contrats d'un mois ou moins et d'au moins 4 périodes de travail

	Nombre de relations	%
Moins de 6 mois	59 850	10%
Entre 6 mois et 12 mois	77290	13%
Entre 12 mois et 18 mois	81460	14%
Plus de 18 mois	381 020	64%

La plupart des relations de travail (90%) répondant aux 2 premiers critères sont d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

**3<sup>ème</sup> critère :**

**Durée de la relation de travail supérieure ou égale à 6 mois**

Champ : France entière, relations de travail répétées avec au moins un contrat en 2013 hors A8/A10 ou CSP, à l'exclusion des relations avec des ETT

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : 10% des relations de travail répétées constituées de contrats en médiane d'un mois ou moins et d'au minimum 4 périodes de travail sont d'une durée inférieure à 6 mois.

Une relation de travail est dite suivie, dans la suite de la présentation, si :

- ✓ La **durée médiane des contrats de travail est inférieure ou égale à 31 jours**
- ✓ Elle est composée d'**au moins 4 périodes de travail**
- ✓ La **durée** de cette relation de travail est **au minimum de 6 mois**

# LES RELATIONS DE TRAVAIL SUIVIES

## 65% DES CDD D'UN MOIS OU MOINS EN 2013 SONT INTÉGRÉS À UNE RELATION SUIVIE

- ▶ La moitié des heures sous contrat d'un mois ou moins est réalisée dans le cadre d'une relation de travail suivie.

Nature de la relation dans laquelle le contrat est inclus	Nombre de contrats	%	Nombre d'heures salariées en 2013	%
Contrat au sein d'une relation continue*	797 000	14,6%	44 720 000	22,1%
Contrat au sein d'une relation répétée non suivie	1 145 000	21,0%	52 050 000	25,8%
Contrat au sein d'une relation suivie	3 524 000	64,5%	105 190 000	52,1%
<b>Ensemble des contrats de moins d'un mois</b>	<b>5 465 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>201 950 000</b>	<b>100,0%</b>

\*une seule période de travail constituée d'un seul contrat ou de plusieurs contrats mais consécutifs

Champ : France entière, ensemble des CDD de 31 jours ou moins sur 2013

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : Parmi les contrats d'un mois ou moins, 15% sont associés à une relation continue, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'autres périodes de travail avec cet employeur. Le volume d'heures associées est de 45 millions d'heures.

## ENVIRON 550 000 RELATIONS DE TRAVAIL SUIVIES EN 2013

200 millions d'heures en 2013 ont été réalisées dans le cadre d'une relation de travail suivie ; 64% de ces heures l'ont été dans le cadre de relations de travail comportant plus de 10 contrats

	Nombre de relations de travail	%	Nombre d'heures salariées en 2013 (en millions)	%
<b>Nombre de contrats</b>				
4 ou 5 contrats	98 730	18	23	12
entre 6 et 10 contrats	157 650	29	49	24
plus de 10 contrats	283 390	53	127	64
<b>Total</b>	<b>539 770</b>	<b>100</b>	<b>199</b>	<b>100</b>

Champ : France entière, relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors annexe 8 et 10 à l'exclusion des relations avec des ETT  
Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : 53% des relations de travail suivies est constituée de plus de 10 contrats. Les heures associées s'élèvent à 127 millions d'heures.

## 40 % DES RELATIONS DE TRAVAIL SUIVIES SONT CONSTITUÉES EN MAJORITÉ DE CONTRATS D'UNE SEMAINE OU MOINS

	Nombre de relations de travail	%	Nombre d'heures salariées en 2013 (en millions)	%
<b>Durée médiane des contrats de travail</b>				
1 jour	77 170	14	16	8
entre 2 jours et une semaine	139 800	26	50	25
plus d'une semaine et moins de 3 semaines	185 820	34	68	34
entre 3 semaines et un mois	136 980	25	64	32
<b>Total</b>	<b>539 770</b>	<b>100</b>	<b>199</b>	<b>100</b>

Champ : France entière, relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors annexe 8 et 10 à l'exclusion des relations avec des ETT  
 Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : 14 % des relations de travail suivies sont constituées de contrats d'une durée médiane de 1 jour. Ces relations de travail représentent 16 millions d'heures salariées en 2013.

## LES SALARIÉS AVEC UNE RELATION DE TRAVAIL SUIVIE SONT MAJORITAIREMENT DES FEMMES

	Nombre de personnes	%	Autres relations de travail (y compris les relations de travail continues)
<b>Âge au 31 décembre 2014</b>			
Moins de 25 ans	107 960	27	18
De 25 à 34 ans	118 540	29	31
De 35 à 49 ans	110 880	28	32
50 ans ou plus	65 130	16	20
<b>Sexe</b>			
Homme	134 820	33	51
Femme	267 690	67	49
<b>Total</b>	<b>402 510</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France entière, relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 à l'exclusion des relations avec des ETT

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup>

Note de lecture : 67% des salariés avec une relation de travail suivie dans la période d'observation sont des femmes contre 49% pour les autres relations de travail (y compris relations continues).

# QUEL EST LE POIDS DES RELATIONS DE TRAVAIL SUIVIES DANS CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ ?

Poids des heures réalisées dans le cadre d'une relation suivie par rapport au volume horaire de travail des salariés hors intérim

Secteur d'activité (NACE 38)	% des relations de travail suivies
IZ Hébergement et restauration	2,1%
QB Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	2,0%
MC Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0%
AZ Agriculture, sylviculture et pêche	1,4%
NZ Activités de services administratifs et de soutien (dont agences d'intérim)	1,3%
JA Edition, audiovisuel et diffusion	1,2%
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,8%
QA Activités pour la santé humaine	0,8%
<b>Total hors intérim</b>	<b>0,6%</b>
SZ Autres activités de services	0,6%
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,6%
CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,4%
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3%
OZ Administration publique	0,3%
HZ Transports et entreposage	0,3%
LZ Activités immobilières	0,2%
MA Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'	0,2%
CB Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,2%
PZ Enseignement	0,1%
CE Industrie chimique	0,1%
CC Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,1%
KZ Activités financières et d'assurance	0,1%
CJ Fabrication d'équipements électriques	0,1%
CM Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipem	0,1%
CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minérau	0,0%
JC Activités informatiques et services d'information	0,0%
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équi	0,0%
CF Industrie pharmaceutique	0,0%
FZ Construction	0,0%
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,0%
BZ Industries extractives	0,0%
MB Recherche-développement scientifique	0,0%
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,0%
CL Fabrication de matériels de transport	0,0%
JB Télécommunications	0,0%
CK Fabrication de machines et équipements n,c,a,	0,0%
TZ Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en ta	0,0%
CD Cokéfaction et raffinage	0,0%

► Les 3 secteurs où le poids des relations suivies est supérieur à 2 % de l'activité du secteur sont :

- Hébergement restauration (2,1%)
- Autres activités spécialisées scientifiques et techniques (2,0%)
- L'hébergement médico-social (2,0%)

Ces ratios sous-estiment probablement le poids réel des relations suivies des allocataires dans le volume d'heures total notamment car le fichier national des allocataires ne couvre globalement que le secteur privé.

Champ : France entière, relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors annexe 8 et 10 à l'exclusion des relations avec des ETT

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10<sup>e</sup> – INSEE, comptes nationaux-calcules Unédic – ACOSS

Remarque : Sont soustraites de l'activité du secteur NZ (activités de service administratifs et de soutien) les heures estimées en intérim, soit environ 892 millions d'heures.



- ▶ On comptabilise environ, **540 000 relations suivies** correspondant à près de :
  - 400 000 personnes
  - 3 500 000 contrats d'un mois ou moins
  - 199 millions d'heures de travail
  
- ▶ Les 2/3 des salariés concernés par une relation suivie sont des femmes
  
- ▶ 27% des salariés concernés par une relation suivie ont moins de 25 ans.  
Ils sont 16% à avoir 50 ans ou plus
  
- ▶ Les 3 secteurs dans lesquels le poids des relations suivies (en volume horaire) est supérieur à 2 % de l'activité du secteur sont :
  - L'hébergement et restauration
  - Autres activités spécialisées scientifiques et techniques (ex : instituts de sondage)
  - L'hébergement médico-social

Merci de votre attention.